Zeitschrift: Schweizer Erziehungs-Rundschau : Organ für das öffentliche und private Bildungswesen der Schweiz = Revue suisse d'éducation : organe de l'enseignement et de l'éducation publics et privés en Suisse

Herausgeber: Verband Schweizerischer Privatschulen

Band: 38 (1965-1966)

Heft: 7

Artikel: L'enseignement supérieur aux Pays-Bas

Autor: Piekaar, A.J. / Nittel, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-852469

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Die internationalen Kongresse und Kurse für das *kriegsgeschädigte Kind*, die Hanselmann gegen Ende des Zweiten Weltenbrandes angeregt, zusammengerufen und geleitet hat, haben ungeahnt viel dazu beigetragen, einige der verhängnisvollsten Wunden zu schließen, die der Krieg geschlagen.

Hanselmann hat nicht umsonst gestrebt. Seine Schüler wirken weiter als seine Erben.

Aus dem im Herbst 1965 erscheinenden Buch «Bildung oder Training?» von Fritz Wartenweiler, Rotapfel-Verlag, Zürich.

L'enseignement supérieur aux Pays-Bas

par A. J. Piekaar
Directeur général de l'enseignement supérieur et scientifique
et *J. Nittel*,
conseiller au Ministère de l'éducation, des arts et des sciences
(Unesco 49/64)

But de l'enseignement supérieur

Les Pays-Bas faisant partie du monde occidental, il est normal que leur enseignement universitaire en porte l'empreinte; autrement dit, que les fondements et les buts de l'enseignement supérieur soient les mêmes aux Pays-Bas que dans d'autres pays occidentaux. Néanmoins, le présent exposé montre clairement que, dans ce cadre général commun, l'enseignement universitaire néerlandais présente son caractère propre, à l'image du caractère national. Cette possibilité d'individualisation du développement provient de la liberté qui caractérise la structure du monde occidental et se manifeste aussi bien dans les rapports entre l'université de l'Etat que dans la grande latitude dont jouit, dans ses recherches, le travailleur scientifique. Cette liberté permet d'orienter l'enseignement supérieur vers des fins élevées, et pare au danger de traiter la formation universitaire et l'acquisition de connaissances scientifiques comme de simples moyens de donner à la société une certaine structure.

Bien que le présent rapport expose la politique néerlandaise en matière d'enseignement supérieur, les autorités responsables de cet enseignement ont pleinement conscience des limites de la planification. Cette conscience qu'ils en ont est capitale, car elle modifie la nature et l'étendue de l'intervention gouvernementale dans la formation universitaire et l'activité scientifique. Il importe de laisser dans ce domaine une large part à l'initiative personnelle, car même si l'intervention plus ou moins généralisée des pouvoirs publics peut sembler efficace pendant un certain temps, le mépris prolongé de la liberté humaine ne peut manquer d'avoir, un jour ou l'autre, des répercussions fâcheuses. L'enseignement universitaire ne peut porter ses fruits en absence d'une saine liberté garantie par l'Etat. Une politique fondée sur la croyance qu'on peut améliorer une situation en encourageant les citoyens à y apporter, de leur propre initiative, certains changements n'a rien de commun avec une contrainte gouvernementale. L'action du gouvernement ne doit jamais dégénérer en réglementation planifiée.

L'enseignement supérieur a aux Pays-Bas son caractère propre, et, pour bien comprendre le système néerlandais, il est peut-être utile de le confronter avec les systèmes adoptés en Grande-Bretagne et en Allemagne.

Une différence très importante le distingue du système britannique, celui-ci ayant, traditionnellement, des objectifs plus vastes. L'enseignement universitaire britannique est autant une éducation qu'une formation; il vise, non seulement à inculquer certaines connaissances, mais également un certain mode de vue, et ce second objectif ne peut manquer d'être directement influencé par les autorités universitaires. Le mode de sélection initiale, les modalités typiquement britanniques d'hébergement des étudiants («colleges» et «halls of residence»), le système des «tutors» permettent aux universités britanniques de conditionner le genre d'existence des étudiants et l'ambiance qui règne parmi eux. L'université anglo-saxonne tend à produire de bons citoyens plutôt que de grands savants. Cela n'empêche évidemment pas que la recherche tienne une très grande place dans son activité; cela ne freine pas non plus les efforts déployés pour améliorer la qualité des recherches, faites le plus souvent par des étudiants déjà diplômés. Dans un passage célèbre de son The Idea of a University Defined: le cardinal Newman déclare: «Si je devais choisir entre une prétendue université, sans régime d'internat ni système de ‚tutors' qui décernerait ses diplômes à toute personne passant avec succès un examen portant sur des sujets très variés, et une université sans professeurs et sans examens, qui se contenterait de faire cohabiter des jeunes gens pendant trois ou quatre ans, avant leur départ dans la vie, je préférerais, sans hésitation, l'université qui ne ferait rien à celle qui exigerait de ses étudiants la connaissance de toutes les sciences existantes».

Quoi qu'il en soit, c'est la tradition allemande qui a le plus influencé le système néerlandais. L'université allemande est née des conceptions scientifiques de la philosophie idéaliste du début du XIXe siècle. Ses origines remontent à la fondation de l'Université de Berlin par Wilhelm von Humboldt en 1810. Pour Humboldt et pour ses frères spirituels

Jugendamt des Kantons Zürich

Für die Bearbeitung von Fragen der **Sonderschulung** und / oder der Jugendheime suchen wir einen Sekretäradjunkten oder einen

Sekretär

Das interessante Arbeitsgebiet kann nach Eignung und Neigung des neuen Mitarbeiters abgegrenzt werden. Erwartet werden Aufgeschlossenheit für Fragen der Erziehung und Schulung, Initiative, selbständige und speditive Arbeitsweise und Erfahrung im Verkehr mit Amtsstellen und Privaten.

Nähere Auskünfte über die Stelle erteilt der Vorsteher des kantonalen Jugendamtes, Kaspar-Escher-Haus, 8090 Zürich. Bewerbungen sind mit den üblichen Unterlagen bis 20. Oktober 1965 an diese Adresse einzureichen.

An die fünfteilige Landsekundarschule **Oberdießbach** (Kanton Bern) wird ein

Lehrer oder eine Lehrerin mathematisch-naturwissenschaftlicher Richtung

gesucht. Die bisherige Stelleninhaberin studiert weiter. Die Schule möchte einen Lehrer wählen, der sich mit Freude und Phantasie für die Schule betätigt.

Von Oberdießbach aus ist Bern in 30 Minuten und ist Thun in 15 Minuten mit Bahn oder Auto erreichbar. Das Dorf entwickelt sich stark. **Die Einwohnergemeinde gibt günstiges Bauland in schöner Lage ab.**

Alle weiteren Auskünfte (Lohn, Ortszulage, Fakultativunterricht) erhalten Sie über Telefon 031 68 34 11 (Sekundarschule) oder auf schriftliche Anfrage beim Präsidenten der Sekundarschulkommission, Notar Hänsenberger, 3515 Oberdießbach.

Gewerbeschule Solothurn

Auf Beginn des Schuljahres 1966/67 ist unter Vorbehalt der Genehmigung durch die Budgetgemeindeversammlung eine

Hauptlehrerstelle für Fremdsprachen und allgemeine Fächer

zu besetzen.

Unterrichtsfächer: Muttersprache, Korrespondenz, Wirtschaftskunde, Staatskunde, Französisch, Englisch oder Italienisch

Anforderungen: Wahlfähigkeitszeugnis als Bezirks- oder Sekundarlehrer sprachlicher Richtung oder gleichwertige Ausbildung

Besoldung und Pflichtstundenzahl gemäß Dienst- und Gehaltsordnung.

Anmeldungen mit Lebenslauf und Ausweisen über Bildungsgang und bisherige Tätigkeit sind bis 9. Oktober 1965 an die Direktion der Gewerbeschule Solothurn zu richten, die auch die notwendigen Auskünfte erteilt (Tel. 065 2 65 75).

Primarschule Thalwil

In unserer Gemeinde sind folgende Lehrstellen neu zu besetzen:

Auf Beginn des Winterhalbjahres 1965/66:

1 Lehrstelle an der 4. bis 6. Klasse
(einklassige Abteilung)

Auf Beginn des Schuljahres 1966/67, unter Vorbehalt der Genehmigung durch die Oberbehörden:

1 Lehrstelle zur Führung einer Förderklasse
(Sonderklasse für Normalbegabte)

1 Lehrstelle an der 3./4. Klasse im Dorfteil Gattikon

2 Lehrstellen an der Unterstufe

1 Lehrstelle an der 4. bis 6. Klasse
(einklassige Abteilung)

Die Jahresbesoldung (Grundgehalt) beträgt Fr. 13 320.– bis Fr. 16 200.–, wobei das Maximum mit Beginn des 9. Dienstjahres erreicht wird. Nach 16 anrechenbaren Dienstjahren steigt das Maximum in weiteren fünf gleichen jährlichen Betreffnissen auf Fr. 17 400.–. Dem Lehrer an der Förderklasse wird zum Grundgehalt eine jährliche Zulage von Fr. 1200.– gewährt. Die freiwillige Gemeindezulage beträgt Fr. 3600.– bis Fr. 6400.–, die Kinderzulage Fr. 240.– pro Kind und Jahr. Der Beitritt zur Gemeindepensionskasse (Versicherung der freiwilligen Gemeindezulage) ist obligatorisch.

Handschriftliche Anmeldungen mit den üblichen Ausweisen und dem Stundenplan sind sofort an den Präsidenten der Schulpflege, Herrn Professor Dr. H. Stünzi, Alseneggweg, 8800 Thalwil, zu richten.

Schulpflege Thalwil ZH

(dont Fichte et Schelling), le culte de la vérité scientifique s'apparente à la vénération religieuse. A l'école, on se contente d'inculquer certaines connaissances bien établies, et le rôle du maître est de servir les élèves. A l'université, par contre, maîtres et élèves sont au service de la science; leur souci commun est la recherche de la vérité. Ainsi, l'homme reçoit la plus haute éducation et peut développer tous ses dons naturels. Le progrès de la science exige que l'homme soit libre et détaché du monde.

Les reproches que l'on a faits à ces idées s'expliquent aisément. La réalité sociale est aujourd'hui différente de ce qu'elle était à l'époque de Humboldt, où l'on pouvait créer une université pour une petite élite. C'est pourtant à ces conceptions que les universités allemandes et néerlandaises doivent aujourd'hui encore leurs caractéristiques fontamentales.

Pour exposer le système néerlandais, nous partirons de la loi sur l'enseignement supérieur (Wet op het wetenschappelijk onderwijs)[1] qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1961.

Par cette loi, le législateur néerlandais a voulu adapter aux besoins de notre époque les dispositions légales relatives à l'enseignement universitaire et assurer aux universités des possibilités de développement à la mesure de l'importance que présentent l'enseignement supérieur et la recherche scientifique.

Cette loi assigne à l'enseignement supérieur, par définition, un double but: donner aux étudiants une formation qui leur permette de s'instruire par eux-mêmes, et les préparer à occuper dans la société des situations pour lesquelles il est nécessaire ou souhaitable d'avoir une formation scientifique. Cet enseignement doit aussi faire comprendre aux étudiants la corrélation entre les diverses sciences. Un des traits caractéristiques du système est la priorité qu'il accorde à la recherche scientifique. La recherche est inséparable de la transmission des connaissances, et dans la préparation à une certaine fonction sociale, les méthodes et la pensée scientifiques jouent aussi un rôle capital. Un autre principe d'importance fondamentale veut que la recherche de la vérité, sur laquelle reposent les études universitaires, ait une valeur intrinsèque. D'autre part, on est convaincu que l'université ne peut travailler que dans une ambiance de liberté, et ce principe s'applique aussi bien aux relations de l'université avec l'Etat qu'à son fonctionnement interne. Les travailleurs scientifiques ne connaissent pas d'entraves et les étudiants partagent cette liberté; la liberté dont jouit le professeur dans son enseignement a pour contrepartie celle dont l'élève bénéficie dans ses études. On traite ce dernier en adulte, en lui laissant beaucoup d'initiative. Ces idées fondamentales sont cependant et à juste titre, interprétées suivant une optique moderne, dans les sections de la loi qui font de la responsabilité collective de la faculté un principe de base de la vie universitaire, et qui prévoient la représentation des étudiants aux réunions de professeurs. Enfin, la troisième partie de la définition de l'enseignement universitaire donnée par la nouvelle loi pare au danger de voir la spécialisation scientifique exercer une trop grande influence sur l'enseignement universitaire; elle encourage les élèves à se rendre compte des liens qui unissent les différentes sciences.

La seconde section complète la définition donnée dans la première. Elle stipule qu'outre leur enseignement, les universités[2] doivent encourager la recherche de la connaissance et développer chez leurs élèves le sens des responsabilités sociales. La reconnaissance légale de ce dernier élément, comme l'un des buts de l'université, montre que, dans le monde occidental, l'éducation est orientée vers le social, sans nuire pour cela à la responsabilité de l'individu ni à son droit d'avoir sa propre conception du monde. Il ne faut jamais permettre qu'une législation puisse subordonner l'éducation à la réalisation d'une structure sociale donnée.

L'objectif du système britannique est de favoriser l'esprit d'équipe, de développer le sens de la fidélité et du fair play, de former des gentlemen qui n'abondonneront jamais un camarade et joueront le jeu, non pour eux-mêmes, mais pour l'équipe. L'université britannique recherche la formation intellectuelle pour elle-même, non pour atteindre un but imposé de l'extérieur. C'est pourquoi elle dispense, en principe, une formation générale non spécialisée sans lien étroit avec aucune profession particulière. C'est ce qui ressort, par exemple, d'un rapport de l'«University Grants Committee»[3] sur la

[1] Dans cette loi, l'expression «hoger onderwijs» (enseignement supérieur) a été remplacée par «wetenschappelijk onderwijs» (enseignement scientifique). Cependant, nous emploierons l'expression plus connue d'«enseignement supérieur».

[2] Le nom d'«université» s'applique aussi aux Technische Hogescholen (Ecoles supérieures techniques), de Delft, Eindhoven et Enschede, à la Landbouwhogeschool (Ecole supérieure d'agronomie) de Wageningen, à la Nederlandse Economische Hogeschool (Ecole supérieure néerlandaise d'économie politique) de Rotterdam et à la Katholieke Economische Hogeschool (Ecole supérieure catholique d'économie politique) de Tilbourg. La loi vise aussi certains établissements d'enseignement supérieur qui ne sont pas des universités.

[3] Ce comité a pour rôle de conseiller le Gouvernement britannique sur les sommes à allouer aux universités.

difficulté de ventiler, entre les diverses disciplines, les besoins ultérieurs de personnel; «le nombre de juristes disponibles ne dépend pas du nombre de personnes qui étudient le droit à l'université, car beaucoup de juristes, parmi ceux qui réussissent le mieux dans leur carrière, ont préféré consacrer leurs années d'université à d'autres études et ne commencer leur formation professionnelle qu'après avoir obtenu leur grade».

Les grades universitaires britanniques ne constituent pas en eux-mêmes la reconnaissance officielle d'un certain rang professionnel. La formation professionnelle des juristes, des médecins, etc. est organisée séparément. On peut dire que la Grande-Bretagne a réussi à préserver la «pureté» de l'atmosphère universitaire – à cet égard au moins – en excluant la formation professionnelle de l'enseignement universitaire. De même, selon les conceptions de l'idéalisme allemand, la formation professionnelle n'a pas sa place à l'université, et elle n'est apparue dans les universités allemandes que tardivement, alors que l'idéalisme était depuis longtemps fermement établi dans le pays.

Répétons que le but de l'Université néerlandaise est de préparer les étudiants à s'instruire par eux-mêmes et à jouer ultérieurement un certain rôle dans la société. La différence avec le système britannique est qu'aux Pays-Bas, on cherche avant tout à former des hommes et des femmes capables de penser et de travailler scientifiquement, tandis qu'en Grand-Bretagne on est surtout soucieux d'inculquer l'esprit d'équipe. Cependant, quelles que soient à cet égard les différences entre les nations du monde occidental, chez toutes ces nations le but principal est de former, non pas les spécialistes dont l'Etat a besoin, mais des êtres humains qui, si utiles qu'ils soient socialement, puissent aussi pendant toute leur vie trouver le bonheur dans un travail librement choisi et compatible avec un épanouissement personnel aussi complet que possible.

Enseignement supérieur public et privé

Les principes fondamentaux de l'enseignement universitaire communs au monde occidental ont trouvé aux Pays-Bas une application caractéristique, qui a spécialement contribué à la constitution d'un enseignement supérieur en parfaite harmonie avec le caractère national. Pour résoudre le problème des rapports entre l'enseignement d'Etat ou «public» et l'enseignement privé ou «libre», le législateur néerlandais est parti du principe qu'il faut respecter tous les courants de pensée existant dans notre pays.

Les Néerlandais ont toujours considéré la liberté religieuse comme un élément capital de leur patrimoine culturel et, au cours des siècles, les Pays-Bas ont souvent donné asile aux victimes de persécutions religieuses. L'Etat des Pays-Bas est né de la «Guerre de quatre-vingt ans» (1568–1648) dont l'enjeu principal était la liberté religieuse. Beaucoup de Néerlandais sont très pratiquants, et veulent pour les enfants des écoles dont l'enseignement soit conforme aux idées des parents. La liberté de l'enseignement est reconnue par la Constitution, mais la législation va plus loin. Si l'entretien des écoles libres était entièrement à la charge des parents, ceux-ci paieraient à la fois des impôts à l'Etat pour le financement de l'enseignement public et des droits d'inscription aux écoles privées fréquentées par leurs enfants. Le système néerlandais repose donc sur l'idée que l'enseignement privé, pourvu qu'il satisfasse à certaines conditions, doit bénéficier de subventions de l'Etat. Ce «principe de pacification» énoncé dans la Constitution de 1917, assure un traitement équitable aux divers courants idéologiques. Le Gouvernement, pour sa part, n'impose à l'enseignement aucune idéologie particulière; il s'attache au contraire à favoriser le libre épanouissement des diverses tendances.

L'idée que le gouvernement a mission d'assurer la liberté religieuse ressort clairement des lois néerlandaises sur l'enseignement. La nouvelle loi sur l'enseignement supérieur repose sur la reconnaissance du fait que les universités néerlandaises, qu'elles soient publiques et privées, s'occupent également bien de la formation scientifique et de la recherche. C'est essentiellement l'acceptation de ce principe, correspondant à la situation qui existe effectivement dans les Pays-Bas d'aujourd'hui, qui a déterminé la structure de la loi. Chose plus importante encore, cette loi stipule que le Gouvernement assurera les mêmes possibilités de développement aux universités publiques et privées. Pour ces dernières, le gouvernement paie 95 % des dépenses nettes «pour autant que l'équipement et les avoirs de l'université en cause ne dépassent pas ce que l'on considère comme normal, aux Pays-Bas, pour une université». Les 5 % restants sont à la charge des établissements eux-mêmes, ou plutôt des associations qui les ont créés. Ces contributions de source privée qui, étant donné l'énorme accroissement des dépenses totales, représentent un effort financier assez considérable, attestent le caractère d'établissements libres qui s'attache aux universités en question.

Démocratisation de l'enseignement supérieur

Les étudiants néerlandais reçoivent une aide financiaire généreuse du gouvernement, des provinces, des municipalités et d'organismes privés.

Gesucht

Kaufmännische Angestellte evtl. Fürsorgerin

zur selbständigen Betreuung des Büros einer gemeinnützigen Institution.

Es handelt sich um einen vielseitigen Posten, der für die Verwaltung von drei Heimen geschaffen wird.

Interessentinnen wollen sich melden unter Chiffre J. K. 149 bei der Inseraten-Verwaltung.

Sekundarschule Mollis

Auf Frühjahr 1966 oder nach Uebereinkunft suchen wir einen

Sekundarlehrer sprachlich-historischer Richtung

Wir bieten zeitgemäße Besoldung und Kant. Pensionskasse. Modern eingerichtete Schulanlagen, eine kleine Klasse und eine aufgeschlossene Schulbehörde erwarten Sie.

Bewerber werden eingeladen, ihre Anmeldung unter Beilage der üblichen Ausweise an den Präsidenten des Schulrates Mollis, Herrn Pfr. W. Sonderegger, 8753 Mollis einzureichen.

Kantonales Heim für Schulkinder sucht auf Beginn der Winterschule

Lehrerin

zur Führung der Unterschule (mit etwa 12 Kindern, 1. bis 4. Schuljahr; normale, meist verhaltensgestörte Kinder).
Erwünscht ist heilpädagogische Ausbildung, besonders aber Interesse an heilpädagogischer Tätigkeit.
Wohnen nach Wunsch extern oder intern.
Besoldung nach kantonalem Beamtengesetz.
Anfragen und Anmeldungen an die Hauseltern des kantonalen Kinderheims «Gute Herberge», 4125 Riehen BS, Telefon 061 51 24 35.

St.Gallen

Heilpädagogisch-psychiatrische Kinderbeobachtungs- und Therapie-Station «Oberziel»

Auf Frühjahr 1966 suchen wir eine

Lehrkraft,

da unsere Lehrerin uns nach mehrjähriger Tätigkeit verläßt, um sich weiterzubilden.

Interne Beobachtungsschule. Heilpädagogische Vorbildung erwünscht.

Gehalt und Ferien richten sich nach den städtischen Verhältnissen.

Anmeldungen sind erbeten an die Leitung der Heilpädagogisch-psychiatrischen Kinderbeobachtungsstation Oberziel, Brauerstraße 80, 9016 St.Gallen. Tel. 071 24 38 76.

Stellenausschreibung

An den **Sonderklassen Basel-Stadt** sind auf das Frühjahr 1966 zwei Lehrstellen für

Mittellehrer
(phil. I oder phil. II)

für die erste und zweite Klasse der Realstufe zu besetzen. Es ist vorgesehen, daß sich die zwei Reallehrer den Unterricht an diesen beiden Klassen teilen.

Die heilpädagogischen Kleinklassen werden koedukativ mit je 15 Kindern geführt. Es werden Kinder eingewiesen, die aus gesundheitlichen Gründen, wegen Invalidität, starker Lese- oder Sehschwäche, Entwicklungsstörungen oder Milieuschwierigkeiten usw. in einer größeren Klasse nicht genügend gefördert werden können.

Von den Lehrkräften wird folgende Ausbildung verlangt: abgeschlossene wissenschaftliche Ausbildung in Richtung phil. I oder phil. II, Primar- oder Mittellehrerpatent, vier Jahre Schulpraxis. Ferner wird zur Bedingung gemacht, daß im Laufe der ersten drei Jahre der unterrichtspraktische Weiterbildungskurs für Sonderlehrer in Basel besucht wird (für Mittellehrer auszugsweise).

Die Besoldung ist gesetzlich geregelt und richtet sich nach Alter und bisheriger Tätigkeit.

Bewerbungen mit Beilagen (Lebenslauf, Ausweise) sind bis 15. Oktober 1965 zu richten an den Rektor der Sonderklassen, Herrn F. Mattmüller, Rebgasse 1, Basel.

Erziehungsdepartement Basel-Stadt

Schulgemeinde Dießenhofen TG

Wir suchen auf Frühjahr 1966 für die Mittelstufe (4. bis 6. Klasse, Einklassensystem) tüchtigen

Primarlehrer

Besoldung nach kantonalem Reglement plus Ortszulage.

Ferner suchen wir für die Neuerrichtung einer **Spezialklasse** eine geeignete

Lehrkraft

die bereits über die entsprechende Ausbildung verfügt oder die bereit wäre, die einjährige Ausbildung am heilpädagogischen Seminar in Zürich zu absolvieren, wobei für diese Zeit die Schulgemeinde Lohnausfall und Unkosten übernehmen würde.

Interessenten melden sich bitte schriftlich oder telefonisch beim Primarschulpräsidenten. Herrn R. Arni, Basadingerstraße 39, 8253 Dießenhofen.
Telefon 053 6 64 52.

Spezialklassenkommission Dielsdorf ZH

Auf Beginn des Schuljahres 1966/67 sind an unserer Schule zu besetzen:

Lehrstellen für Spezialklassen (evtl. Förderklassen)

(Unter-/Mittelstufe)

Zur staatlich geregelten Grundbesoldung wird die maximal zulässige Gemeindezulage ausgerichtet. Hinzu kommt ein jährlicher Sonderklassenzuschlag.

Lehrkräfte, die über die notwendigen Voraussetzungen für die Führung von Spezial- oder Förderklassen verfügen und an der Arbeit in einer aufgeschlossenen Gemeinde des Zürcher Unterlandes interessiert sind, richten ihre Bewerbungsunterlagen an den Präsidenten der Spezialklassen-Kommission Dielsdorf, R. Howald, dipl. Ing. ETH/SIA, 8157 Dielsdorf, der auch gerne weitere Auskünfte erteilt.

Deutscher

Primarlehrer

langjährige Schulpraxis, Erfahrung als Hilfsschullehrer, heilpädagogisch interessiert, sucht auf Ostern 1966 (evtl. auch früher) Lehrstelle, wo evtl. heilpädagogische Weiterbildung möglich ist. Auch Heimschule oder ähnl.
Ausführliche Zuschriften erbeten unter Chiffre K 239 an die Inseratenverwaltung.

Die **Psychiatrische Universitätsklinik Basel** sucht ab sofort

Mitarbeiterinnen

für die Heilpädagogische Abteilung

Es sind zwei Gruppen von je 4–6 Patienten (Mädchen und Burschen zwischen 10 und 25 Jahren) zu übernehmen und selbständig zu fördern. Die dritte Gruppe ist vertretungsweise für 3 Monate oder länger zu führen.

Es werden zeitgemäßer Lohn und gute Sozialleistungen geboten. Nähere Auskunft erteilt gerne die Heilpädagogische Abteilung der Psychiatrischen Universitätsklinik Basel.

Eventuelle Offerten sind zu richten an die Direktion der Psychiatrischen Universitätsklinik Basel, Wilhelm-Klein-Straße 27.

Stellenausschreibung

An den **Sonderklassen Basel-Stadt** sind auf das Frühjahr 1966 einige

Lehrstellen

an Beobachtungs-, Einführungs- und Hilfsklassen zu besetzen. Erforderliche Ausbildung: Primarlehrerpatent, vier Jahre Praxis an der Primarschule. Ferner gilt als Bedingung, daß im Laufe der ersten drei Jahre nach Amtsantritt der einjährige unterrichtspraktische Weiterbildungskurs in Basel besucht wird.

Die Besoldung richtet sich nach Alter und bisheriger Tätigkeit und ist gesetzlich geregelt.

Bewerbungen mit Beilagen (Lebenslauf, Ausweise) sind bis 15. Oktober 1965 zu richten an den Rektor der Sonderklassen, Herrn F. Mattmüller, Rebgasse 1, Basel.

Erziehungsdepartement Basel-Stadt

Die Schule **Rohr** bei Aarau **sucht** für die **Hilfsschule**

Lehrer oder Lehrerin

Jahresbesoldung gemäß Dekret Fr. 14 000.– bis Fr. 20 000.– plus Fr. 500.– pro Jahr für Inhaber des heilpädagogischen Patents, zuzüglich Ortszulage bis maximal Fr. 1000.– p. a. für verheiratete Lehrer oder Fr. 700.– p. a. für ledige Lehrer und Lehrerinnen.
Stellenantritt: Nach Uebereinkunft, evtl. Beginn Schuljahr 1966/67.

Anmeldungen an die Schulpflege Rohr AG (5032).
Telefonische Auskünfte durch den Präsidenten der Schulpflege, E. Richner, Rohr. Tel. Privat 064 22 71 88, Geschäft 064 22 15 21.

Primarschule Sissach BL

Im kommenden Frühjahr möchten wir unsere **Hilfsklasse** im zwei Abteilungen trennen. Gleichzeitig wird eine Lehrstelle an der Unterstufe frei. Wir suchen darum

einen Lehrer oder eine Lehrerin
mit heilpädagogischer Ausbildung

einen Lehrer oder eine Lehrerin
für die Unterstufe

Die heilpädagogische Ausbildung könnte auch nachgeholt werden.

Besoldung und Ortszulagen sind gesetzlich geregelt. Auswärtige Dienstjahre in definitiver Anstellung werden voll angerechnet. Interessenten melden sich schriftlich unter Beilage der üblichen Unterlagen beim Vizepräsidenten unserer Primarschulpflege, Herrn Ulrich Nebiker-Stauffer, Hauptstraße, Sissach.

Aux yeux du gouvernement (qui supporte la majeure partie de la charge), cette aide répond à un souci de justice sociale: elle a pour objet d'assurer à tous des chances égales.

A la fin du siècle dernier, les possibilités d'instruction étaient loin d'être aussi nombreuses, aux Pays-Bas, qu'elles le sont aujourd'hui. A cette époque où la structure de l'enseignement n'était guère différenciée, où l'instruction des enfants imposait aux parents une lourde charge financière et où l'on appréciait mal les avantages d'études secondaires (ou, à plus forte raison, ceux d'études supérieures), il était pratiquement impossible à beaucoup d'enfants de dépasser le stade de l'enseignement primaire obligatoire. La formation intellectuelle et les professions correspondantes étaient en fait réservées aux enfants d'une petite élite; dans les autres classes de la société, il paraissait généralement suffisant d'apprendre aux enfants à lire, à écrire et à compter. Aujourd'hui, presque tout le monde admet la nécessité de développer toutes les aptitudes latentes. La société actuelle exige que l'on cultive à fond tous les dons que possèdent les enfants. Le manque d'argent ne doit jamais être un obstacle aux études.

L'application de ce principe de justice sociale a entraîné un accroissement rapide des sommes consacrées par le gouvernement à l'octroi de bourses d'études. Le montant total alloué à l'enseignement supérieur n'était en 1950 que de 2 370 000 florins; dix ans plus tard il s'élevait à 20 160 000 florins. Actuellement, 30 % environ des étudiants reçoivent, sous une forme ou sous une autre, une aide financière de l'Etat.

Les avantages qui résultent de la culture de toutes les aptitudes ne se mesurent pas seulement aux services rendus à la société; ils résident avant tout dans la valeur intrinsèque de la formation individuelle. Les jeunes gens ont droit à l'éducation pour leur propre enrichissement intérieur et parce que chacun doit avoir la possibilité de développer ses dons naturels. Ayant pris conscience de ses obligations sociales et acquis le sens de ses responsabilités à l'égard de ses semblables, chacun pourra être utile à la société.

Le nombre d'élèves des universités s'est accru rapidement depuis 50 ans; légèrement inférieur à 4000 en 1900, ce nombre dépassait 12 000 en 1938, dernière année normale avant la seconde guerre mondiale, et 40 000 en 1960; on prévoit qu'en 1975 il atteindra 66 000.

Cependant, tous les jeunes gens n'ont pas encore des chances égales. Il y a, par exemple, beaucoup plus d'étudiants que d'étudiantes – en 1960, 33 000 contre 7000 (toutefois, le nombre des étudiantes augmente graduellement). Ni dans l'enseignement secondaire, ni dans l'enseignement supérieur, les divers groupes sociaux ne sont représentés proportionnellement à leur importance numérique. Parmi les enfants de familles ouvrières, un quart seulement de ceux qui ont l'intelligence requise pour suivre des études supérieures accèdent effectivement à l'université. La classe ouvrière ne fournit que 8 % des étudiants de sexe masculin, ce qui montre que l'origine sociale continue à jouer un rôle; il est encore rare, dans certains milieux ouvriers, que les enfants poursuivent leurs études au-delà de leur scolarité obligatoire. Si l'on était mieux renseigné, on pourrait aider les enfants doués à surmonter la difficulté que constitue leur origine modeste; la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 15 ou 16 ans, au lieu de 14 ans comme c'est le cas actuellement, pourrait aussi aider à découvrir et à stimuler les dispositions latentes. Cela exigerait naturellement des mesures spéciales, notamment à l'égard de l'enseignement secondaire.

Il est donc évident que l'enseignement néerlandais porte encore la marque des anciennes distinctions sociales; mais, dans ce domaine comme ailleurs, les différences s'estompent. Même si l'on ne doit jamais parvenir à assurer à tous des chances absolument égales, c'est vers cet idéal que tendra toujours de développement de l'éducation. Aucune politique ne peut effacer des différences dont la source profonde est la diversité naturelle des êtres humains. Cependant, chacun peut aujourd'hui, aux Pays-Bas, recevoir un enseignement approprié à ses dons et à ses aptitudes, quelle que soit sa situation financière.

Enseignement supérieur et développement socio-économique

Depuis la seconde guerre mondiale, la position de l'université dans la société s'est beaucoup modifiée. Les changements considérables qui se sont produits dans les domaines économique, social et culturel – accroissement de la population, élévation du niveau de vie, politique d'industrialisation – ont eu des répercussions sur les universités. La connaissance et l'éducation ne sont après tout, dans leur essence, que la vie humaine elle-même, à un niveau de conscience plus élevé.

La science et ses applications dominent l'évolution de la société. On ne s'en rendait guère compte avant la guerre, car les revenus tirés de l'industrie étaient moins importants pour les Pays-Bas qu'ils ne le sont devenus depuis. On avait cependant créé en 1930, avec la coopération du Gouvernement et de l'industrie, le TNO (Centrale Organisatie voor Toegepast Natuurwetenschappelijk Onderzoek (Organisation

centrale pour la recherche scientifique appliquée); mais les conditions, à cette époque, n'étaient pas propices à l'industrialisation délibérée, sur laquelle repose aujourd'hui la politique du Gouvernement néerlandais.

Pour pouvoir jouir d'un niveau de vie raisonnable, les Pays-Bas doivent tirer le meilleur parti possible du potentiel intellectuel de la nation. On ne recherche plus la connaissance uniquement pour elle-même, et si la société favorise la recherche fondamentale, c'est en grande partie dans l'espoir de profiter plus tard des résultats. La société laisse les mains libres à la science parce que la science ne peut se passer de liberté; mais elle s'intéresse particulièrement aux applications de la science à cause de leur effet sur la vie en général. La science est aujourd'hui indispensable à toutes les sections de la communauté, car elle seule peut assurer le fonctionnement des rouages puissants et complexes de notre société moderne. La théorie et la pratique agissent constamment l'une sur l'autre; les découvertes scientifiques et les inventions pratiques sont encore plus étroitement liées. On organise la recherche scientifique sur une échelle sans précédent, car la science est devenue, dans la lutte pour la prospérité matérielle, le facteur déterminant. Il est évident que ce nouveau rôle assumé par la science influera sur tout l'enseignement, et en particulier sur l'enseignement supérieur. Le pays le mieux pourvu de travailleurs scientifiques qualifiés est celui qui a le plus de chances de parvenir à la prospérité matérielle. Dans tous les pays, c'est la pénurie de personnel scientifique qui freine le développement économique.

Le Gouvernement néerlandais se rend parfaitement compte de ces problèmes. En 1961–62, le Central Bureau voor de Statistiek (Bureau central de statistique) a publié les résultats d'une étude sur les travaux de recherche et d'application faits aux Pays-Bas pendant l'année 1959.[4] Auparavant, deux commissions officielles s'étaient livrées à une vaste enquête sur l'expansion probable de l'enseignement universitaire jusqu'en 1970.[5]

[4] Central Bureau voor de Statistiek. Speur-en ontwikkelingswerk in Nederland, publié en deux volumes (1961 et 1963) par Uitgeversmaatschappij W. de Haan N. V., Zeist.

[5] De spreiding van het hoger onderwijs tot 1970. Advies van de Commissie spreiding hoger onderwijs en van de Commissie spreiding technisch hoger onderwijs, Staatsdrukkerij, 's-Gravenhage, 1960.

NEUE BÜCHER

Die Besprechung behält sich die Redaktion vor

Dr. K. Felix: *Wirtschaftslehre I.* 260 Seiten, kart. Verlag C. J. Bucher AG, Luzern.

Dr. K. Felix: *Wirtschaftslehre II.* 110 Seiten, kart. Verlag C. J. Bucher AG, Luzern.

Hartmut Vogt: *Programmierter Unterricht und Lehrmaschinen an Hoch- und Fachschulen der Sowjetunion.* Studie zum Bildungswettlauf zwischen Ost und West. Band 4 der Reihe «Pädagogik – Didaktik – Methodik». 55 Seiten, kart. DM 5.40. Manz-Verlag, München.

Hochschule St.Gallen für Wirtschafts- und Sozialwissenschaften: *Das Wachstum der Weltbevölkerung.* Eine Vortragsreihe. 197 Seiten, brosch. Fr. 20.80, Lwd. Fr. 25.40. Polygraphischer Verlag AG, Zürich / J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), Tübingen.

Raymond Hickel: *L'Enseignement des Langues Vivantes par la Télévision.* Collection «L'Education en Europe», Conseil de la Coopération Culturelle, 1965. 175 p. F. 6.–. Strasbourg.

Dr. Maria Egg: *Andere Kinder – andere Erziehung.* Ein Wegweiser für Eltern, Betreuer und Freunde geistig behinderter Kinder. 184 S., brosch. Fr. 11.50. Schweizer Spiegel Verlag, Zürich 1, Hirschengraben 20.

Dipl. Hdl. Dr. rer. pol. Emil Dauenhauer: *Einführung in die Buchführung I.* Führung von Konten. 80 S., Best.-Nr. 4508, DM 7.20. Georg Westermann Verlag, Braunschweig.

Dipl. Hdl. Dr. rer. pol. Emil Dauenhauer: *Einführung in die Buchführung II.* Bilanz, Abschluß, Inventar. 84 Seiten. Best.-Nr. 4509, DM 7.20. Georg Westermann Verlag, Braunschweig.

Hans Witzig und Gertrud Elisabeth Kuhn: *Puppen.* Ein Werkbuch mit 50 neuen Anleitungen. 116 S. Mit 52 Zeichnungen und Schnittmustern und 21 Photos. Vierfarbig laminierter Einband. Fr./DM 11.80. Eugen Rentsch Verlag, Erlenbach-Zürich und Stuttgart.

Bundesvereinigung Lebenshilfe für das geistig behinderte Kind e.V.: *Elternhaus und Einrichtung für geistig Behinderte als Erziehungseinheit.* Band 5. Verlag Lebenshilfe. Marburg/Lahn. 132 Seiten, DM 6.–.

Deutscher Philologenverband: *Die Oberstufe der Gymnasien als Uebergang zur Hochschule.* 400 S., brosch. DM 9.80. Kommissionsverlag Ernst Klett, Stuttgart.

Dr. Hans Weis: *Spiel mit Worten.* Deutsche Sprachspielereien. Vierte Auflage. 170 S. Leinen. Ferd. Dümmlers Verlag, Bonn.

Vereinigung für Walsertum, Brig VS: *Wir Walser.* Halbjahresschrift. Einzelnummer Fr. 2.–. Verlag und Druck Neue Buchdruckerei Visp AG.

Alois Carigiet: *Zottel, Zick und Zwerg.* Eine Geschichte von drei Geißen. 36 Seiten mit 16 mehrfarbigen Bildern. Fr. 14.90. Schweizer Spiegel Verlag, Zürich I.

BÜCHERBESPRECHUNGEN

Betty Knobel: *Brig.* Roman eines jungen Mädchens. 170 S. Fr. 10.–. Rotapfel-Verlag, Zürich und Stuttgart.

Ein schönes Tessiner Buch der bekannten Autorin, die sich der Welt der Mädchen und Frauen durch langjährige schriftstellerische Arbeit verbunden weiß. Die Beschreibungen zeugen von hoher und edler Gesinnung. Freude wird das Buch auch als festliches Geschenk bereiten. f. g.

Pädagogische Forschungen.
Veröffentlichungen des Comenius-Instituts, Münster.

Centrum securitatis, von Johann Amos Comenius. Herausgegeben von Prof. Dr. Klaus Schaller, Bonn und Mainz. 156 S., 2 Kunstdrucktafeln, kart. DM 16.50.

Nachdem 1960 das pädagogische Alterswerk des Comenius, die Pampaedia, vorgelegt worden ist, gilt es nun, die Wurzeln seiner Pädagogik in seinen tschechischen Frühschriften aufzusuchen, denn an diesen kann die moderne Comenius-Interpretation heute nicht mehr vorbeigehen. Der Herausgeber entschied sich für dieses Werk vor den anderen Trostschriften, weil im «Centrum securitatis» die Philosophie und die Pädagogik des Comenius in nuce auffindbar sind.

Die neue Ausgabe, die mit einer ausführlichen Einleitung versehen ist, wird für Theologen und Pädagogen, für Philosophen und Slavisten gleichermaßen von Interesse sein. mg